

WAXOYL AG

4054 Basel

Date d'émission 18.06.2018, Révision 18.06.2018

Version 01

Page 1 / 10

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Hydro Coat****1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****1.2.1 Utilisations pertinentes**

Matériau d'étanchéité

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société WAXOYL AG
 Oberwilerstrasse 98
 4054 Basel / SUISSE
 Téléphone +41-61-28177 94
 Téléfax +41-61-28177 85
 Site internet www.waxoyl.com
 E-mail info@waxoyl.ch

Secteur informatif**Informations techniques** info@waxoyl.ch**Fiche de Données de Sécurité** sdb@chemiebuero.de**1.4 Numéro d'appel d'urgence****Organe consultatif** ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59**SECTION 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]**

Eye Irrit. 2: H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage**Pictogrammes de danger****Mention d'avertissement**

ATTENTION

Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les vapeurs / aérosols.
 P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
 P280 Porter un équipement de protection des yeux / du visage.
 P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

2.3 Autres dangers**Dangers pour l'environnement**

Ne contient pas de matières PBT ou vPvB.

Autres dangers

D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.

WAXOYL AG

4054 Basel

Date d'émission 18.06.2018, Révision 18.06.2018

Version 01

Page 2 / 10

SECTION 3: Composition / Informations sur les composants**Type de produits:**

Le produit est un mélange.

| Conc. [%] | Substance |
|-----------|--|
| 10 - < 20 | Propane-2-ol |
| | CAS: 67-63-0, EINECS/ELINCS: 200-661-7, EU-INDEX: 603-117-00-0, Reg-No.: 01-2119457558-25-XXXX |
| | GHS/CLP: Flam. Liq. 2: H225 - Eye Irrit. 2: H319 - STOT SE 3: H336 |

Commentaire relatif aux composants Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC).
Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

SECTION 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours**

| | |
|------------------------------------|---|
| Indications générales | Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation |
| Après inhalation | Assurer un apport d'air frais. En cas de malaises, se rendre chez le médecin. |
| Après contact cutané | En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin. |
| Après contact avec les yeux | Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. |
| Après ingestion | Demander aussitôt l'avis d'un médecin. Ne pas faire vomir. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. |

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets irritants

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.
En cas d'ingestion suivie de vomissement, les matières peuvent pénétrer dans les poumons.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

| | |
|---|---|
| Agent d'extinction approprié | Eau pulvérisée. Dioxyde de carbone. Mousse stable aux alcools. Produits extincteurs en poudre. |
| Agent d'extinction non approprié | Jet d'eau. |

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Sol très glissant suite au déversement du produit.
Tenir à l'écart de sources d'inflammation.

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).
Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. liant universel).
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir les SECTION 8+13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.
Veiller à une bonne aspiration sur l'environ de transformation.

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.
Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Les vapeurs/aérosols peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

Nettoyer soigneusement la peau après le travail et avant les pauses.
Protéger la peau en appliquant une pommade.
Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Empêcher les infiltrations dans le sol.

Ne pas stocker avec des produits alimentaires et des aliments pour animaux.
Ne pas stocker avec des agents oxydants.

Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.
Conserver les récipients hermétiquement fermés.
Mettre à l'abri des échauffements/surchauffes.
Protéger du gel.
Stocker au frais.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2

SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle****Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR)**

| |
|--|
| Substance |
| Propane-2-ol |
| CAS: 67-63-0, EINECS/ELINCS: 200-661-7, EU-INDEX: 603-117-00-0, Reg-No.: 01-2119457558-25-XXXX |
| VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: TMP 84, FT 66 |
| VLCT: Valeur limite court terme (15min): 400 ppm, 980 mg/m ³ |

DNEL

| |
|---|
| Substance |
| Propane-2-ol, CAS: 67-63-0 |
| Industrie, inhalation (vapeur), Effets systématiques à long terme: 500 mg/m ³ . |
| Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme: 888 mg/kg. |
| Consommateurs, inhalation (vapeur), Effets systématiques à long terme: 89 mg/m ³ . |
| Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme: 319 mg/kg. |
| Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme: 26 mg/kg. |

PNEC

| |
|--|
| Substance |
| Propane-2-ol, CAS: 67-63-0 |
| Ingestion (alimentaire), 160 mg/kg. |
| Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 2251 mg/l. |
| Eau douce, 140,9 mg/l. |
| sédiment (eau douce), 552 mg/kg. |
| sédiment (Eau de mer), 552 mg/kg. |
| Eau de mer, 140,9 mg/l. |
| soildu sol, 28 mg/kg. |

8.2 Contrôles de l'exposition**Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques**

Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.
Les procédés de mesure destinés à la réalisation de mesures au lieu de travail doivent répondre aux exigences de performances de la norme DIN EN 482. Des recommandations sont par exemple indiquées sur la liste des substances dangereuses IFA.

Protection des yeux

Lunettes de protection. (EN 166:2001)

Protection des mains

0,4 mm Caoutchouc butyle, >120 min (EN 374-1/-2/-3).
Les indications sont données à titre de recommandation. Lors d'informations ultérieures, veuillez consulter le fournisseur de gants.

Protection corporelle

Vêtement de protection.

Divers

Eviter le contact avec les yeux et la peau.
Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.
Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.

Protection respiratoire

Protection respiratoire en présence d'aérosol ou de brouillard de produit.
Pour une brève exposition, appareil à cartouche filtrante combinée A-P2. (DIN EN 14387)

Risques thermiques

aucun

Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement

Protéger l'environnement en appliquant les mesures de contrôle appropriées pour éviter ou limiter les émissions.

WAXOYL AG

4054 Basel

Date d'émission 18.06.2018, Révision 18.06.2018

Version 01

Page 5 / 10

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

| | |
|--|--|
| Etat | liquide |
| Couleur | bleu clair |
| Odeur | caractéristique |
| Seuil olfactif | non applicable |
| Valeur du pH | 7,0 |
| Valeur du pH [1%] | non déterminé |
| Point d'ébullition [°C] | > 85 |
| Point d'éclair [°C] | > 45 (aucune combustion indépendante n'entretient) |
| Inflammabilité (solide, gaz) [°C] | non applicable |
| Limite inférieure d'explosion | 2,0 Vol.% |
| Limite supérieure d'explosion | 12,0 Vol.% |
| Propriétés comburantes | non |
| Pression de vapeur/pression de gaz [kPa] | non déterminé |
| Densité [g/ml] | 0,98 (20 °C / 68,0 °F) |
| Densité de versement [kg/m³] | non applicable |
| Solubilité dans l'eau | miscible |
| Coefficient de partage [n-octanol/l'eau] | non déterminé |
| Viscosité | 200 mPa.s (20°C) |
| Densité relative de vapeur par rapport à l'air | non déterminé |
| Vitesse d'évaporation | non déterminé |
| Point de fusion [°C] | non déterminé |
| Auto-inflammation [°C] | 425 |
| Temp. de décomposition [°C] | non déterminé |

9.2 Autres informations

aucun

SECTION 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Aucune connue lors d'une utilisation conforme aux prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable sous des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact avec agents d'oxydation forts.

Formation possible de mélanges inflammables avec l'air en cas d'échauffement au-dessus du point d'éclair et/ou en cas de pulvérisation ou de nébulisation.

10.4 Conditions à éviter

Voir la SECTION 7.2.

10.5 Matières incompatibles

Agent d'oxydation

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

| |
|---|
| Produit |
| ATE-mix, inhalatoire (vapeur), > 20 mg/l 4h. |
| ATE-mix, dermique, > 2000 mg/kg. |
| ATE-mix, oral, > 2000 mg/kg. |
| Substance |
| Propane-2-ol, CAS: 67-63-0 |
| LD50, dermique, Lapin: 12800 mg/kg (RTECS). |
| LC50, inhalatoire, Rat: 72,6 mg/l/4h (RTECS). |
| LC50, oral, Rat: 5045 mg/kg (RTECS). |
| LD0, oral, Human: 3570 mg/kg (RTECS). |

| | |
|--|--|
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Irritant En raison des informations disponibles, les critères de classification sont remplis. Données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles. Méthode de calcul |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification. En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles. |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification. En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles. |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique | En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles. |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée | Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification. En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles. |
| Mutagenèse | Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification. En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles. |
| Toxicité sur la reproduction | Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification. En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles. |
| Cancérogénèse | Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification. En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles. |
| Danger par aspiration | Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Remarques générales | aucun |

SECTION 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité**

| |
|--|
| Substance |
| Propane-2-ol, CAS: 67-63-0 |
| LC50, (96h), Lepomis macrochirus: 1400 mg/l (ECOTOX-Database). |
| EC50, (48h), Daphnia magna: > 13000 mg/l (IUCLID). |
| IC50, (72h), Scenedesmus quadricauda (alga): > 1000 mg/l (IUCLID). |

WAXOYL AG

4054 Basel

Date d'émission 18.06.2018, Révision 18.06.2018

Version 01

Page 7 / 10

12.2 Persistance et dégradabilité

| | |
|---|---------------|
| Comportement dans les compartiments de l'environnement | non déterminé |
| Comportement dans les stations d'épuration | non déterminé |
| Biodégradabilité | non déterminé |

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Il ne faut pas s'attendre à des accumulations dans les organismes.

12.4 Mobilité dans le sol

Une substance qui s'écoule peut pénétrer dans le sol et entraîner des contaminations du sol et des nappes souterraines.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Inclassables de PBT ou de VPVB sur base de toutes les informations disponibles.

12.6 Autres effets néfastes

Aucun connu.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Le code de nomenclature du Catalogue Européen des Déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car seules les fins d'utilisation par le consommateur permettent une classification. Au sein de l'UE, le code de nomenclature doit être déterminé en accord avec le responsable de l'élimination des déchets.

Produit

Eliminer comme déchet dangereux.
Traiter dans une installation d'incinération, en tenant compte de la réglementation locale en vigueur.

Catalogue européen des déchets (recommandé) 080111*

Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.
Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Catalogue européen des déchets (recommandé) 150110*

SECTION 14: Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU**

| | |
|---------------------------------------|----------------|
| Transport routier vers ADR/RID | non applicable |
| Transport fluvial (ADN) | non applicable |
| Transport maritime selon IMDG | non applicable |
| Transport aérien selon IATA | non applicable |

WAXOYL AG

4054 Basel

Date d'émission 18.06.2018, Révision 18.06.2018

Version 01

Page 8 / 10

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

| | |
|--------------------------------|-------------------------------------|
| Transport routier vers ADR/RID | MARCHANDISE NON-DANGEREUSE |
| Transport fluvial (ADN) | MARCHANDISE NON-DANGEREUSE |
| Transport maritime selon IMDG | NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS" |
| Transport aérien selon IATA | NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS" |

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

| | |
|--------------------------------|----------------|
| Transport routier vers ADR/RID | non applicable |
| Transport fluvial (ADN) | non applicable |
| Transport maritime selon IMDG | non applicable |
| Transport aérien selon IATA | non applicable |

14.4 Groupe d'emballage

| | |
|--------------------------------|----------------|
| Transport routier vers ADR/RID | non applicable |
| Transport fluvial (ADN) | non applicable |
| Transport maritime selon IMDG | non applicable |
| Transport aérien selon IATA | non applicable |

14.5 Dangers pour l'environnement

| | |
|--------------------------------|-----|
| Transport routier vers ADR/RID | non |
| Transport fluvial (ADN) | non |
| Transport maritime selon IMDG | non |
| Transport aérien selon IATA | non |

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

SECTION 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

| | |
|---|---|
| PRESCRIPTIONS DE CEE | 1991/689 (2001/118); 2010/75; 2004/42; 648/2004; 1907/2006 (REACH); 1272/2008; 75/324/EEC (2008/47/EC); (EU) 2015/830; (EU) 2016/131; (EU) 517/2014 |
| RÈGLEMENTS DE TRANSPORT | ADR (2017); IMDG-Code (2017, 38. Amdt.); IATA-DGR (2018) |
| RÉGLEMENTATIONS NATIONALES (FR): | Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2012. |
| - Observer les restrictions d'emploi | Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux femmes enceintes ou qui allaitent. Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux jeunes. |
| - VOC (2010/75/CE) | 15 % |

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

non applicable

SECTION 16: Autres informations**16.1 Mentions de danger (SECTION 03)**

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
ATE = acute toxicity estimate
CAS = Chemical Abstracts Service
CLP = Classification, Labelling and Packaging
DMEL = Derived Minimum Effect Level
DNEL = Derived No Effect Level
EC50 = Median effective concentration
ECB = European Chemicals Bureau
EEC = European Economic Community
EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS = European List of Notified Chemical Substances
GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
IATA = International Air Transport Association
IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk
IC50 = Inhibition concentration, 50%
IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods
IUCLID = International Uniform Chemical Information Database
LC50 = Lethal concentration, 50%
LD50 = Median lethal dose
LC0 = lethal concentration, 0%
LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level
MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
NOAEL = No Observed Adverse Effect Level
NOEC = No Observed Effect Concentration
PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance
PNEC = Predicted No-Effect Concentration
REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
STP = Sewage Treatment Plant
TLV@/TWA = Threshold limit value – time-weighted average
TLV@STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit
VOC = Volatile Organic Compounds
vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

16.3 Autres informations**Méthode de classification**

Eye Irrit. 2: H319 Provoque une sévère irritation des yeux. ()

Positions modifiées

aucun



Copyright: Chemiebüro®

